

## **Atelier inter-axes (1, 2 et 3) : (IN)VISIBLE(S) ?**

\*Date : 28 ou 29 mai 2026 (2 thèmes seront retenus pour cette première journée-test)

\*Lieu : Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Université de Limoges)

\*Modalités : Présentations et discussions selon une « méthode » différente de celle des colloques et JE traditionnels. Réunir de préférence un trinôme (de membres issus respectivement des axes 1, 2 et 3) pour un « remue-méninges » sur un axe-questionnement commun (voir liste qui suit) :

- présentation par chacun de son cadre théorique et terminologique
- développement à partir de l'axe-questionnement et d'un corpus
- débat après les trois présentations avec l'ensemble des membres d'EHIC

\*Axe-questionnements :

- Construction des regards et régimes de visibilité
- Poétiques du visible/poétique de l'apparence
- Connaître/reconnaître/(in)visibiliser
- Regards et colonialités. Droit à l'opacité
- Parures, uniformes et codes
- Visibilité/audibilité/renommée
- Frontières (in)visibles des corps en territoires
- Panoptisme/synoptisme
- Visibilité/visualité
- Genres (in)visibles
- Présence/absence/frontières/porosités
- Mythifier/démythifier
- (In)visibles (dé)matérialités
- Archives/contre-archives
- Traduire pour (in)visibiliser
- Patrimoines/matrimoines (in)visibles...

\*Visible(s) ? Invisible(s) ? Pour qui et pourquoi ? Entre centre et marge, entre l'humain et l'animal, entre corps et esprit/imaginaire, entre pouvoir et contre-pouvoir, rendre visible(s) ou invisible(s) – masquer ou démasquer, voiler ou dévoiler, mythifier ou démythifier, rendre transparent ou opaque, déterritorialiser ou reterritorialiser... – renvoie à la fois à des questions physiques, culturelles, socio-politiques, multimédiaques, religieuses, patrimoniales, traductologiques et symboliques. Les pratiques et les codes de dissimulation et de révélation des identités et des corps permettent de questionner la visibilité sociale et les normes de représentation. Entre connaissance cognitive et reconnaissance sociale, les enjeux de la visibilité et de la visualité sondent sens physique de la vue et vision culturelle. Sont dès lors questionnées les frontières et les porosités entre les espaces/territoires du visible et de l'invisible tout autant qu'entre les genres (espèces, catégories sexuées, catégories littéraires) et les normes ainsi que les rapports dominants/dominés (minorités, diasporas...) qui invitent à repenser les liens Nature/Culture et tout simplement le Vivant.

Comment articuler une politique du visible et une poétique de l'apparence et de ce fait interroger les régimes de visibilité (de l'Empire aux plateformes contemporaines – qui cadre, qui légende, qui indexe ? – en combinant contre-visualités, droit à l'opacité, hors-champ, pseudonymat, glitch...) ? Comment le sujet (francophone, postcolonial, genre, politique, des marges, etc.) pourrait « retourner la lumière » pour construire une identité nouvelle/alternative et contribuer à des contre-archives, qu'il s'agirait d'exhumer dans une logique de construction de patrimoines/matrimoines en devenir ?

Les régimes de visibilité permettent notamment de questionner la construction de *corpus* comme genre ou au contraire de leur dénier cette appellation (ainsi de l'épistolaire latin dans la période humaniste ; ainsi de la traduction, souvent invisibilisée comme pratique littéraire ; ainsi des écrits personnels féminins). C'est pourquoi on pourra se demander quels enjeux et méthodes spécifiques sont associés à la recherche sur les auteur.e.s et genres dits mineurs.

Rappelons de surcroît qu'à côté de l'invisibilisation ou l'invisibilité subie, il y a l'invisibilité choisie comme facteur de pouvoir ou de contre-pouvoir, garantissant une autorité (ou une contre-autorité) politique ou spirituelle. Se rendre invisible/voir sans être vu peut assurer un pouvoir renforcé, comme le souligne Foucault qui dans *Surveiller et punir* met au jour une nouvelle économie du visible et de l'invisible à l'âge moderne : ce qu'il appelle le pouvoir disciplinaire est celui qui, par une inversion fondatrice, « s'exerce en se rendant invisible », soumettant autrui à une visibilité totale. Dans ce régime de surveillance panoptique, la faiblesse c'est être visible (c'est la tyrannie exercée par Néron dans *Britannicus*, c'est la politique du « coup » dénoncée par Naudé, c'est le « cabinet » du prince chez Machiavel). Mais les mêmes logiques de passage à l'invisible interrogent la possible liberté de conduite ou *agency* du sujet à l'intérieur des relations de pouvoir : on pourra réfléchir aux « contre-conduites » (Foucault), aux « arts de faire » (Certeau), aux dynamiques de déviance (Erving Goffmann) et aux pratiques de dissimulation (J. P. Cavaillé) qui sapent un régime de visibilité excessive qui serait celle des pouvoirs institutionnels. On pourra renvoyer aussi aux logiques dissidentes ou mystiques valorisant le secret, la marge, le sectarisme, les effets de présence/absence. On pourra travailler la tension esthétique entre la scène, lieu de la visibilité obligée, et l'obscène (les coulisses ou « l'arrière-boutique »), lieu où s'élaborent mais aussi se déconstruisent les normes du visible. On pourra notamment questionner l'ambivalence des notions de parure, d'habillement ou de marquage corporel en tant que sublimation ou dénaturation du corps, manifestation d'une appartenance collective ou manifestation d'une identité singulière et ainsi interroger le lien entre apparences vestimentaires, identités sociales et codes de genre.

\*Date-limite d'envoi des propositions : 31 janvier 2026 (Précisez s'il vous plaît l'axe-questionnement retenu et, si possible, le(s) nom(s) du/des collègue(s) des axes).

Adressez vos propositions aux responsables des trois axes. MERCI.